

Date : 08/02/2016

Conditions d'emprunt du matériel vidéo

Modalités de demande de prêt du matériel:

- 15 jours à 1 mois avant l'emprunt, mail à Denis, secrétaire d'OIP, pour l'expression de besoin;
- Lors de la prise du matériel, une date de retour est fixée;
- Tout dépassement de date de retour du matériel sans justification est imputé d'une amende pour la prochaine location du matériel (50 € en plus/jour de location);
- Lors de la restitution d'une caméra, les rushs réalisés devront être effacés de la carte mémoire par l'utilisateur. A défaut, un des responsables matériel les effaçera sans avertissement;
- L'annulation d'une réservation doit être signalée sous 48h minimum.

Caution et participation financière pour l'utilisation du matériel:

Activité	Caution et participation	Type de matériel						
		Caméra NEX VG 20 HD Sony + moniteur	Caméra 4K Panasonic	GoPro	PD 150 DV Sony	Petite caméra DV Sony	Eclairage (Projecteur)	Autre matériel
Fiction	Caution par chèque (1)	2 400 €	2 500 €	500 €	50 €	50 €	Néant	Néant
	Participation financière (2)	10 €/jour	10 €/jour	10 €/jour	10 €/jour	10 €/jour	5 €/projet	
Utilisation Club (Atelier reportage, exercice OI...)	Caution par chèque (1)	Néant						
	Participation financière (2)							

(1): A remettre à un des responsables du matériel vidéo, Nicolas M. ou Gérard, lors de la prise du matériel. Chèque à l'ordre d'Objectif Image Paris.

(2): A remettre à Denis, secrétaire d'OIP. Chèque à l'ordre d'Objectif Image Paris.

Personnes ayant une clé de la grille et pouvant accéder au matériel:

- Gérard;
- Nicolas F.
- Nicolas M.;